SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.
RSEQ

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE
DE CHEERLEADING DIVISION 3 2025-2026

Article 1 Règlements officiels employés 2

Article 2 Identification des catégories 2

Article 3 Composition de la délégation 3

Article 4 Particularités logistiques et déroulement 4

Article 5 Cas d'éqalité 4

Article 6 Récompenses 4

ANNEXE 2 - Procédure de révision 5

Légende : **** Nouvel article**
*** Modification de l'article**

(Juin 2025)

CHEERLEADING 2025-2026

Article 1 Règlements officiels employés

1.1 Les règlements officiels en vigueur sont ceux de la Fédération de cheerleading du Québec.

1.2 Toutefois, les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

1.3 Les règlements du secteur scolaire du RSEQ doivent être respectés.

Article 2 Identification des catégories *

Catégorie	Date de naissance pour la saison 2025-2026
Benjamin	**Du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2013**
Cadet	**Du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2011**
Juvénile	**Du 1er juillet 2007 au 30 septembre 2009**
Ouvert	**Du 1er juillet 2007 au 30 septembre 2013**

2.2 **Surclassement**
À l'exception de la catégorie « ouverte », pouvant être composée d'élèves-athlètes de catégories benjamin à juvénile, seul le simple surclassement est accepté.

2.3* **Niveaux par catégorie**

Benjamin :
Niveau 2
Niveau 1

Cadet :
Niveau 3
Niveau 2

Juvénile :
Niveau 4
Niveau 3

Ouvert :
Niveau 3
Niveau 3 sans tumbling
Niveau 2
Niveau 2 sans tumbling
Niveau 1

Une participation minimale de 4 équipes est requise pour tenir un niveau à l'exception du meilleur niveau de la catégorie.

Pour chaque niveau offert, 14 places sont disponibles et chaque RSEQ régional a droit au minimum à une (1) équipe. Dans le cas d'absence d'un (1) ou plusieurs RSEQ régionaux, l'attribution des places restantes se fera en fonction des résultats du championnat de l'année précédente (en débutant par la région championne).

Lorsque le nombre d'équipes inscrites dans un niveau est supérieur à 9, ce dernier pourra être subdivisé en fonction du nombre d'élèves-athlètes inscrit dans l'équipe. Un minimum de 4 équipes est requis pour créer une subdivision. Le nombre d'élèves-athlètes inscrit dans la plateforme S1 à la date limite d'inscription sera utilisé pour déterminer les subdivisions et préparer l'horaire. Si le nombre d'élèves-athlètes est modifié après la date limite d'inscription, l'équipe demeure dans la subdivision initiale. Aucune demande de changement ne sera acceptée.

Article 3 Composition de la délégation

3.1 Délégation :

Chaque RSEQ régional peut présenter une ou plusieurs équipes par catégorie. Chaque équipe sera composée (élèves-athlètes et entraîneurs) d'un minimum de six (6) et un maximum de quarante-deux (42) personnes, se répartissant ainsi :

Élève-athlète	Minimum 5 - Maximum 30
Entraîneur/ accompagnateur	Maximum 8 (minimum 1 par 12 athlètes)
Réserviste	Maximum 4

3.2 Composition de l'équipe :

L'équipe peut être composée de filles et garçons sans distinction.

3.3* Participation **:**

Un élève-athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (chevauchement). Le chevauchement sera permis pour quatre (4) élèves-athlètes de l'équipe en respectant la règle de simple surclassement. Les élèves-athlètes devront préalablement être inscrits sur la plateforme S1 avec un ''C'' (chevauchement).

3.4* Réservistes :

Chaque équipe qui a des réservistes devra les identifier via la plateforme d'admissibilité S1 en utilisant la fonction de gestion des joueurs de réserve.

Article 4 Particularités logistiques et déroulement

4.1* Le comité organisateur hôte informera les participants dans un délai minimal de 15 jours précédents le championnat sur les particularités relatives à la logistique et au déroulement du championnat. Celles-ci doivent, au préalable, avoir été soumises et approuvées par le RSEQ.

Un horaire sera également mis à la disposition des régions dans un délai de 7 jours précédant le championnat.

4.2 La procédure de révision de la FCQ sera appliquée.

Article 5 Cas d'égalité

En cas d'égalité, le bris d'égalité de la FCQ sera appliqué.

Article 6 Récompenses

6.1 Une bannière permanente est remise à l'équipe qui se sera classée première au classement de chacun des niveaux des catégories au programme du championnat selon la répartition suivante :

-Niveau plus élevé : Bannière 46" X 72"
-Second niveau : Bannière 38" X 60 ‘'

6.2 Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui se sont respectivement classées :

- Première : médaille d'or
- Deuxième : médaille d'argent
- Troisième : médaille de bronze

ANNEXE 2 - Procédure de révision

Extrait de la procédure de révision de la FCQ

Vérification des entraîneurs :

- Après la performance de votre équipe, vous pourrez passer à la table de consultation près de la scène des juges afin de consulter vos feuilles de pointage.
    1. [N/A pour les équipes scolaires]
    2. **Pour les équipes compétitives régulières,** les feuilles de pointage des difficultés et des pénalités pourront être examinées. Elles seront imprimées et disponibles environ 15 minutes après la performance des équipes.

- Une fois les documents disponibles, les entraîneurs disposeront de 10 minutes pour les récupérer, les examiner et faire une demande de révision des pointages de difficulté et/ou de pénalités, si nécessaire (révision de la fiche de pénalité [N/A pour les équipes scolaires]). **Les entraîneurs ne peuvent pas demander une révision sans remplir/remettre le formulaire de demande de révision (formulaire VERT).**

- Raisons de la demande de vérification :
    1. [N/A pour les équipes scolaires].
    2. Les déductions et pénalités

- Si l'entraîneur souhaite que sa feuille de pointage soit révisée. Voici les étapes à suivre :
    - Remplissez un formulaire de demande de révision et remettez-le au juge de révision. (Veuillez noter que si vous avez demandé une vérification des pénalités, votre routine entière pourrait être révisée et cela pourrait résulter à de nouvelles déductions).
    - Les entraîneurs, au maximum deux par équipe, seront appelés par le juge de révision pour discuter de la demande et auront un maximum de cinq minutes pour le faire.

      Rappel : les entraîneurs et les juges doivent rester calme et respectueux. Dans une telle situation, l'officiel peut accorder une déduction pour comportement antisportif à l'équipe en question ou l'équipe peut être disqualifiée.

    - À la fin des cinq minutes, le juge de révision rendra sa décision finale sur la demande. Si la révision résulte à une modification du pointage, les nouvelles feuilles de pointage seront imprimées et remises aux entraîneurs.

- Les entraîneurs NE PEUVENT PAS demander une vérification d'une équipe concurrente ou d'une équipe qui n'est pas la leur.

- Les règlements IASF et le système de pointage de *Cheer Canada* seront disponibles à la table de pointage afin que les entraîneurs puissent les consulter ainsi qu'une télévision [ou une tablette] avec reprise vidéo. Les entraîneurs ne peuvent pas monopoliser ce système de reprise vidéo.